



LES VOYAGES

La Libre



Sultanat d'Oman : Mille et une Nuits



La Libre Evasion

Du 10 au 17 Décembre 2023



Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

Preference

info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME

BRUXELLES → ISTANBUL →

DIMANCHE 10 DECEMBRE

En fin de matinée, envol à bord de la compagnie Turkish Airlines à destination de Mascate (via Istanbul).

→ MASCATE

LUNDI 11 DECEMBRE

Arrivée en début de nuit à l'aéroport et transfert au **Ramada Encore**, hôtel de ville proche de l'aéroport. Nuitée.



En fin de matinée, départ pour la découverte de **l'Opéra royal**.

Premier lieu d'Oman pour les arts et la culture, l'opéra est situé dans le quartier Shati Al-Qurm de Mascate. Réalisé pour le Sultan Qaboos, le Royal Opera House reflète l'architecture contemporaine unique d'Oman. Pouvant accueillir 1000 personnes, il se compose d'une salle de concert, d'un auditorium, de jardins paysagers, d'une zone commerciale et de restaurants, d'un espace pour les productions musicales, théâtrales et les opéras.

Déjeuner dans un restaurant local.

Arrêt au **Palais du Sultan**, entouré des deux forteresses portugaises, Jalali et Mirani, édifiées par Philippe II, roi d'Espagne et du Portugal (1527-1598).

Passage par Muttrah, port principal et centre commercial. Temps libre dans le souk aux allées parfumées de senteurs d'encens, et dans lesquelles abondent bijoux, antiquités, faïence, artisanat, argent, tapis, ornements, épices et bien d'autres trésors merveilleux.

Dîner et nuit à l'hôtel.



Petit déjeuner à l'hôtel. Visite de la **Grande Mosquée de Mascate**, inaugurée en 2001.

Réputée pour sa remarquable architecture, ce lieu religieux est un point de repère spirituel, symbole à la fois de la modernité et des valeurs du pays. L'édifice maintient l'équilibre entre l'esthétique, la culture et la tradition islamique.

Départ le long de la côte vers **Wadi Shab**, l'une des gorges les plus populaires du sultanat. Un canyon profond, des eaux émeraude et une cascade dans une grotte. A l'aide d'un petit bateau, arrivée sur l'autre rive du Wadi et balade au cœur du canyon, où se succèdent les piscines naturelles.

Déjeuner en cours de route. Continuation vers **Sur** et visite de la ville.

Ce port était le centre de commerce avec l'Afrique orientale jusqu'au début du 20^{ème} siècle et aujourd'hui encore le plus grand port traditionnel du sultanat d'Oman.

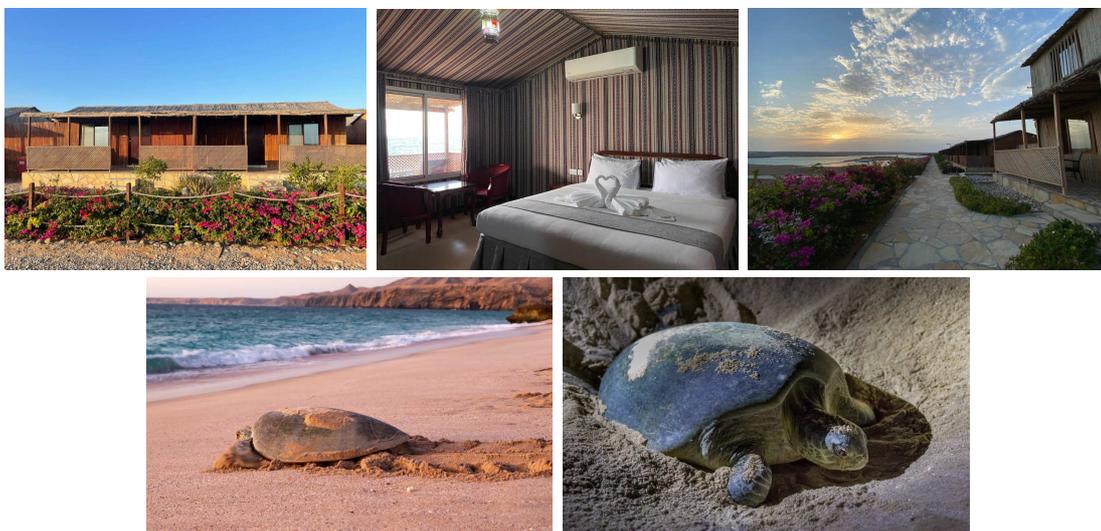
En fin d'après-midi, retour dans la région de Sur et installation à l'hôtel **Turtle Beach Resort 3*+**.

Le Turtle Beach Resort vous accueille dans un cadre extrêmement relaxant et propose des chambres avec vue sur la mer, dotées de tous les comforts et construites dans la tradition omanaise.

Dîner à l'hôtel.

Après le repas, direction la **réserve de Ras Al Jinz** pour observer les tortues vertes, ces magnifiques créatures qui surgissent de la mer pour pondre plus de 200 œufs sur le sable.

Ras Al Jinz est une baie au sable d'argent encerclée par de superbes falaises. La plage est bordée de magnifiques rochers aux formes assez étranges. Cet endroit est l'endroit de ponte des tortues le plus réputé d'Oman.



Petit déjeuner visite d'une ancienne fabrique de boutres. En effet, la ville doit également sa réputation à son chantier naval.

Ensuite, montée en 4X4 vers **Wadi Bani Khalid**, l'une des plus belles oasis du pays avec ses piscines d'eaux turquoises serpentant dans les roches blanches. Baignade facultative ou promenade dans le wadi.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à **Bidiyah**, petite ville bédouine à la limite du désert de Wahiba.

Départ en 4X4 et installation au **1000 Nights Camp**. Installation en tente Sheikh Deluxe avec sanitaire privé.

Dîner et nuitée au campement.



Petit déjeuner et départ en autobus jusqu'à Birkat al Mawz.

A Birkat al Mawz se trouve le plus grand Falaj de Nizwa qui alimente en eau toute la région, grâce à un aqueduc. Ce falaj inscrit à l'UNESCO est doté d'une borne en 4 langues qui explique la particularité de cet endroit où l'on peut voir un canal de dérivation séparer les eaux en 2 parties. L'une remontant par la pression vers la palmeraie, l'autre descendant vers le village.

Déjeuner chez l'habitant à Birkat al Mawz.

Transfert ensuite en 4x4 vers le **Jabal al Akhdar**.

Le massif du Jabal al Akhdar, littéralement « la montagne verte » dont le nom vient des nombreuses cultures en terrasse principalement les roses et fruits.



Arrêt auprès de nombreux villages, construits à même la montagne, offrant un super décor au chemin que vous emprunterez.

Installation, dîner et nuit à l'**hôtel Sahab 4***.



Petit déjeuner à l'hôtel. Départ vers **Nizwa**.

Ancienne capitale d'Oman, Nizwa fut un lieu d'apprentissage et le berceau de l'islam en Oman. Le fort du 17^{ème} siècle et le souk traditionnel, spécialisé dans l'artisanat d'argent et de poterie, sont les principales attractions de Nizwa. Son emplacement stratégique était le point de rencontre entre Mascate et la région du Dhofar mais aussi le point idéal de négociation pour les Bédouins des environs.

Visite du **fort de Nizwa** et sa vue imprenable sur l'Oasis. C'est la plus grande forteresse de l'ensemble de la péninsule de l'Arabie !

Déjeuner dans un restaurant local. Retour à Mascate et installation au **Crowne Plaza Qurum 4*+**.

Certainement la plus belle vue de Mascate face à la plage de Shatti al Qurum. Une magnifique piscine à débordement et des restaurants avec un chef français.

Dîner et nuit à l'hôtel.



MASCATE

SAMEDI 16 DECEMBRE

Après le petit déjeuner, embarquement à bord d'un bateau moteur pour une balade dans le **golfe d'Oman**. Possibilité de voir des dauphins.

L'excursion sur les eaux de la mer d'Arabie offre une vue splendide sur la ville de Mascate. Les eaux turquoise qui contrastent avec les affleurements rocaillieux offrant un paysage exceptionnel.



Déjeuner dans un restaurant local. Retour à l'hôtel **Crowne Plaza Qurum**. Après-midi de détente. Chambres à disposition jusqu'au départ.

Dîner buffet et transfert à l'aéroport pour le vol de nuit.

MASCATE → ISTANBUL → BRUXELLES

DIMANCHE 17 DECEMBRE

En début de nuit, envol à destination de Bruxelles via Istanbul.

Arrivée à Bruxelles en milieu de matinée.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

RENSEIGNEMENTS UTILES :

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL VALABLE MINIMUM 6 MOIS A PARTIR DE LA DATE D'ARRIVEE.**
- TOUTES LES RESTRICTIONS ET FORMALITES EN LIEN AVEC L'EPIDEMIE DE COVID-19 A L'ENTREE SUR LE TERRITOIRE OMANAIS ONT ETE LEVEES.
- PAS DE VISA NECESSAIRE POUR LE SULTANAT D'OMAN POUR UN SEJOUR DE COURTE DUREE.
- AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A CE VOYAGE. N'HESITEZ CEPENDANT PAS A CONTACTER VOTRE MEDECIN POUR CONNAITRE SES EVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES.

Prix (sur base de minimum 15 participants) :

AVANTAGE PRIX PRESTO jusqu'au 15 juillet 2023 : 2.995 €

A partir du 16 juillet, le prix par personne en chambre double est de : 3.250 €

Le supplément single est de : 595 €

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux en classe économique avec la compagnie Turkish Airlines
- ✍ **Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)**
- ✍ Les transferts et les transports en bus climatisé ou en véhicules 4X4, selon programme
- ✍ Le logement et petit déjeuner dans les mentionnés ou similaires
- ✍ Le circuit en pension complète
- ✍ Les visites, excursions et surprises prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- ✍ Les services d'un guide local parlant français pour l'ensemble du circuit
- ✍ L'accompagnement professionnel depuis Bruxelles par Preference - Travel Team
- ✍ La prime du fonds de Garantie

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances (annulation, assistance, bagages).

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 14/06/2023

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Ltc. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
LUNDI AU VENDREDI : 9H-17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
N° POSTAL : LOCALITE :
TELEPHONE : GSM : FAX :
ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 JUILLET 2023 : 2.995 €**

APD 16/07, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.250 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **595 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 10 NOVEMBRE 2023

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

RÉFÉRENCE : OMAN VLL D. 3728

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Jusqu'à 90 jours avant le départ : | 30 % du prix total du voyage |
| De 89 à 60 jours avant le départ : | 50 % du prix total du voyage |
| De 59 à 31 jours avant le départ : | 75 % du prix total du voyage |
| De 30 à 0 jours avant le départ : | le prix total du voyage |

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirmeront jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8

B1130 Bruxelles

Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08

www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652
01/07/2018

